

**Règlement d'ordre intérieur de « Les Petits Abous Asbl » – Cours de danse**  
**(Sous réserve de modifications ultérieures)**  
**Approuvé par l'Assemblée en date du 20 avril 2026.**

Lieu des cours de danse :

FOREST – Networks Gym Forest – 292B, Boulevard de l'Humanité à 1190 Forest.

## 1. Notre projet pédagogique

Notre association a pour objectifs :

- 1.1. Le développement personnel et l'équilibre physique et mental des individus en général et des enfants de 2 à 6 ans en particulier par la pratique du sport.
- 1.2. La créativité de l'enfant par des activités variées d'expression et de création.
- 1.3. L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

## 2. Organisation/planning

- 2.1. Les activités sont consacrées aux enfants de 2 à 6 ans.
- 2.2. Pour une question d'organisation et de vie en groupe, les enfants sont inscrits à la session complète de danse de 15 cours.
- 2.3. Les activités se déroulent le mercredi de 15h à 16h pour les enfants de 2 à 4 ans, et de 14h à 15h pour les enfants de 4 à 6 ans.
- 2.4. Il est vivement conseillé de prévoir un passage aux toilettes avant le début du cours. Merci d'arriver quelques minutes à l'avance afin de permettre à votre enfant de changer et de mettre ses chaussures propres dans les vestiaires.
- 2.5. Au début du cours (14h ou 15h), le parent peut accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée de la salle de danse.
- 2.6. A la fin des activités, le professeur rassemble le groupe dans la salle de danse. Les parents sont invités à attendre dans le hall (coin salon) jusqu'à ce qu'ils soient autorisés à venir récupérer leur enfant. Merci de ne pas entrer dans la zone de la salle de sport avant d'y être invités, afin de ne pas perturber les activités en cours.
- 2.7. Au cas où l'enfant est confié à une tierce personne autre que le représentant légal, il est bien entendu demandé au parent de le signaler aux professeur(s) présent(s) sur place.

### 2.8. Horaires type d'une matinée de danse :

*Groupe de 2 à 4 ans*

**14h45 :** Arrivée des enfants dans le bâtiment (passage aux toilettes et changement de chaussures dans les vestiaires)

14h55 : Accueil des enfants en salle de danse par le professeur de danse

15h : Début des activités

15h55 : Les parents attendent dans le hall (coin salon) qu'on vienne les chercher pour récupérer leur enfant en salle de danse.

### *Groupe de 4 à 6 ans*

**13h45 :** Arrivée des enfants dans le bâtiment (passage aux toilettes et changement de chaussures dans les vestiaires)

13h55 : Accueil des enfants en salle de danse par le professeur de danse

14h : Début des activités

14h55 : Les parents attendent dans le hall (coin salon) qu'on vienne les chercher pour récupérer leur enfant en salle de danse.

- 2.9. Le cours de danse est partagé en trois parties : échauffement, corps de leçon et relaxation.
- 2.10. Seul les membres du cours de danse (enfants) sont admis au cours. Le professeur demande aux parents de ne pas entrer dans la salle avec l'enfant pour s'assurer une attention complète de ceux-ci.
- 2.11. Merci de respecter le personnel encadrant en amenant les enfants à l'heure et en les récupérant à l'heure pour le bon déroulement des horaires.
- 2.12. **ATTENTION** Le professeur de danse se donne le droit de refuser un enfant lors du spectacle s'il considère qu'il y a trop d'absences pendant la session.

### **3. En cas d'absence**

- 3.1. De la part de votre enfant, il vous est demandé de prévenir la présidente de l'asbl et professeur de danse via son numéro de GSM 0496/68.43.64 ou via le profil privé Talisa Abous.
- 3.2. De la part du professeur de danse, il vous préviendra par message (What's app ou sms) ou via la page Facebook et profil Facebook.

### **4. Tenue**

- 4.1. Une tenue adaptée au cours de danse, de préférence sportive, est souhaitée (training, legging, T-shirt, débardeur, ...). Les jeans, robes et jupes sont à éviter pour le bien être de vos enfants pendant qu'ils dansent.
- 4.2. Au niveau des chaussures, des chaussons propres (chaussons de gymnastique, baskets,...) qui tiennent au pied sont demandés non traçantes afin de préserver le revêtement des locaux de danse. Il vous est demandé d'éviter les lacets si possible. Ces chaussures seront changées dès leur arrivée. Les chaussures extérieures seront refusées à l'intérieur des locaux. Le professeur a le droit de demander à montrer les chaussures extérieures ou de vérifier la propreté des chaussures.
- 4.3. Pour les enfants âgés de 2 ans et qui ne sont pas encore propre, il vous est demandé de changer l'enfant à son arrivée dans les vestiaires et laisser dans son sac des langes et vêtements de rechange au cas où nous en aurions besoin.

### **5. Matériel à emporter**

- 5.1. Les enfants emportent avec eux un petit sac à dos avec leurs chaussures propres (à changer en arrivant dans les vestiaires) et une bouteille d'eau à son nom.
- 5.2. Les sodas sont interdits. Prévoir une quantité suffisante d'eau (une gourde reste le meilleur moyen d'y remédier et sera plus facile pour l'enfant pour reconnaître la sienne).

## 6. Soins particuliers

N'oubliez pas de signaler tous problèmes de santé et/ou autres remarques bonnes à savoir lors de l'inscription de votre enfant (allergie, maladie, soucis particuliers des muscles, ...)

Aucun médicament ne sera délivré spontanément sur les lieux des cours de danse. Si votre enfant doit suivre un traitement ou qu'il y ait une possibilité qu'il doive prendre un médicament pendant le cours, le professeur responsable veillera à les lui administrer pour autant qu'il dispose d'une prescription établie par un médecin, précisant le nom de l'enfant, celui du médicament, la dose et le(s) moment(s) de l'administration.

## 7. Réservations et modalités financières

### a) Réservation

Tous nos cours sont limités pour le bon fonctionnement de l'activité. Dès lors, ne vous y prenez pas à la dernière minute pour effectuer la réservation sous peine de ne plus pouvoir accéder à votre demande.

L'inscription se fait par la page Facebook « Les Petits Abous asbl » ou par mail à [LesPetitsAbous@hotmail.com](mailto:LesPetitsAbous@hotmail.com) (y annexer le nom, prénom, numéro de portable joignable pendant la période des cours de danse, mail).

### b) Annulation

Notre association se donne le droit d'annuler les activités si les conditions d'organisation ne sont pas remplies (conditions climatiques, maladie de la part du professeur, ... ou en cas de force majeure) ou bien, de regrouper plusieurs âges dans un même groupe.

### c) Modalités de paiement et remboursement

Le paiement se fait par virement bancaire au plus tard une semaine avant la date du premier cours de danse sur le compte bancaire communiqué.

Merci d'y insérer le NOM et le PRENOM de votre enfant ainsi que l'énoncé « Cours de danse » dans les coordonnées bancaires.

Si la maladie grave ou l'accident survient au cours de la session qui empêche l'enfant de se rendre au cours de danse, une possibilité de remboursement des cours perdus sera effectuée si certificat médical à l'appui.

S'il survient un cas de force majeure occasionnant une suppression de cours, aucun remboursement ne sera possible. Cependant, l'Asbl mettra tout en œuvre pour récupérer ces pertes avec d'autres moyens.

## 8. Accidents – Vols – Perte d'objets

- 8.1. Tous les membres sont couverts par une assurance accident corporelle. Cette assurance de type « scolaire » est limitée. Par exemple, il n'y a pas de prise en charge des vêtements, et objets déchirés, volés, perdus, ... ni des lunettes. Cependant, afin d'éviter tout litige, nous vous conseillons vivement la souscription d'une RC familiale (exemple : bris lunettes d'un compagnon de jeu).
- 8.2. Les membres sont seuls responsables de leurs effets personnels. Chaque année, nous devons déplorer la perte ou oubli de nombreux objets et vêtements. Nous accordons une importance particulière à ce problème ; aussi nous permettons-nous d'insister pour que les effets personnels portent une marque distinctive et que les enfants ne soient pas munis

d'objets ou de vêtements de valeur. Notre Asbl décline toute responsabilité en cas de vols, perte ou détérioration.

- 8.3. La détention d'un gsm, mp3 ou tout autre appareil électronique est scrupuleusement interdite. En aucun cas, l'Asbl ne pourra être tenue responsable de leur dégradation, perte ou vol.

## **9. Règles de vie**

- 9.1. La salle de danse est un lieu social où les règles habituelles de vie en communauté sont appliquées. Il est demandé à chacun une attitude correcte à l'égard de toutes personnes encadrantes de l'asbl.
- 9.2. La ponctualité est requise aux activités. Il est demandé à chacun de s'identifier spontanément auprès de la personne responsable des présences.
- 9.3. La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les lieux fréquentés (salle de danse, toilette, vestiaire, extérieur, ...).
- 9.4. Le matériel mis à disposition doit être respecté. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou matériel seront supportés par son/ses auteurs.
- 9.5. Il est bien sûr strictement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment. De même que la consommation et la détention d'alcool ou de boisson énergisante (red bull, ...)
- 9.6. Le bon déroulement et la réussite du cours de danse dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non-respect peut entraîner le renvoi immédiat du membre sans possibilité de recours ni de remboursement.

## **10. Protection de la vie privée**

Dans le cadre de notre mission d'encadrement d'animation de danse, nous sommes amenés à filmer et photographier les participants pendant les activités. Ces photos et vidéos seront publiées sur le profil privé des Petits Abous (Talisa Abous) et sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de nos activités. Lors de l'inscription, il vous sera demandé dans le formulaire de signer une autorisation si vous êtes d'accord. Dans le cas contraire, le professeur responsable veillera à ne jamais filmer le visage de votre enfant.

## **11. En cas de problème**

N'hésitez pas à contacter le professeur de votre enfant qui mettra tout en œuvre pour vous aider à résoudre un éventuel problème. Ne laissons pas un problème s'aggraver jusqu'au point que l'enfant ne veuille plus venir.

Les Petits Abous asbl,  
Talisa Ceuppens – Présidente de l'asbl et professeur de danse  
0496/68.43.64

[LesPetitsAbous@hotmail.com](mailto:LesPetitsAbous@hotmail.com)

Page Facebook : Les Petits Abous Asbl